

## LIGNES DIRECTRICES POUR LES CANDIDATES ET CANDIDATS

La Fondation de bienfaisance de la Fédération de la police nationale (FBFPN) est fière de fournir une aide financière, sous forme de bourses d'études, à des étudiantes et étudiants de partout au Canada qui poursuivent des études dans un domaine lié à la sécurité publique.

**Voici ce que vous devez savoir.**

### **NOMBRE DE BOURSES D'ÉTUDES ET VALEUR/DURÉE DU FINANCEMENT**

---

#### **La Bourse Gordon Clarke**

Gordon Clarke a été un membre dévoué de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et a mené une carrière exemplaire au service des Canadiennes et Canadiens à divers titres pendant plus de 60 ans. Originaire du Nouveau-Brunswick, M. Clarke a commencé sa carrière à la GRC en 1957 et a servi fidèlement, enchaînant régulièrement des promotions bien méritées. Cliquez [ici](#) pour en apprendre davantage sur Gordon Clarke et comprendre les nombreuses raisons pour lesquelles la FBFPN est fière de rendre hommage, avec ce prix, à son héritage, à son leadership et à ses contributions inestimables pour les membres de la Fédération de la police nationale (FPN) et la population canadienne.

Une (1) bourse d'études non renouvelable d'une valeur de 5 000 \$ CA sera remise à une étudiante ou un étudiant admissible de n'importe quelle région du Canada qui fait preuve d'un leadership, d'excellence scolaire, de compassion et de soutien exceptionnels à sa communauté.

#### **Les Bourses régionales**

Douze (12) bourses d'études non renouvelables d'une valeur de 2 500 \$ CA chacune seront remises à des étudiantes et étudiants admissibles des régions suivantes : **Pacifique/Nord** (Colombie-Britannique, Nunavut, Territoires du Nord-Ouest et Yukon), **Prairies** (Manitoba, Saskatchewan et Alberta) et **Atlantique/Centre** (Ontario, Québec, Terre-Neuve-et-Labrador,

Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard et Nouveau-Brunswick). Quatre (4) bourses seront décernées par région.

## ADMISSIBILITÉ

---

Toute personne qui présente une demande doit satisfaire aux exigences suivantes :

- Détenir la citoyenneté canadienne ou la résidence permanente au Canada;
- Prévoir d'entamer ou de poursuivre des études de premier cycle à temps plein en 2026-2027 dans un programme lié à la sécurité publique. La liste des domaines et programmes d'études admissibles se trouve sous la rubrique Domaine d'études et exigences relatives au programme.
- Avoir obtenu une moyenne cumulative d'au moins 80 % ou l'équivalent au cours des trois (3) derniers trimestres pour lesquels des notes sont disponibles pour les personnes qui aspirent à la bourse Gordon Clarke, ou de 70 % ou l'équivalent pour celles qui aspirent à une bourse régionale.

## ÉTABLISSEMENTS ADMISSIBLES

---

SEULES les personnes qui fréquentent un établissement d'enseignement canadien ou un établissement affilié ayant le pouvoir de conférer des grades ou des diplômes (p. ex. une université, un collège ou un cégep qui décerne des diplômes techniques) sont admissibles. Aucune bourse d'études ne sera octroyée aux personnes ayant l'intention d'étudier dans un établissement d'enseignement non canadien.

## DOMAINE D'ÉTUDES ET EXIGENCES RELATIVES AU PROGRAMME

---

Le programme d'études doit être dans un domaine lié à la sécurité publique et d'une durée d'au moins un (1) an. Il existe cinq (5) secteurs d'emplois dans le domaine de la sécurité publique, soit les Services de gestion des mesures d'urgence et des incendies, les Services d'application de la loi, les Services juridiques, les Services correctionnels et les Services de sécurité et de protection. Les études de premier cycle admissibles comprennent, sans s'y limiter, les domaines d'études suivants:

- Sécurité publique
- Techniques policières
- Lutte contre l'incendie et sécurité incendie

- Soins paramédicaux
- Soins infirmiers (avec spécialisation en santé mentale ou en psychiatrie)
- Santé mentale et toxicomanie
- Sécurité et cybersécurité
- Droit et études juridiques
- Renseignement et études de la défense
- Études militaires et stratégiques
- Études sur la paix et les conflits
- Gestion des catastrophes et des urgences

Les programmes préparatoires à l'université (p. ex. diplômes préuniversitaires conférés entre autres par les cégeps) ne sont pas admissibles. Selon le programme d'études, un baccalauréat appliqué peut être considéré comme étant de niveau universitaire ou collégial.

## CONDITIONS ET RESTRICTIONS

---

- Seulement une (1) demande de présentation de bourses d'études doit être remplie pour qualifier pour la Bourse Gordon Clarke et les Bourses régionales.
- La Bourse Gordon Clarke sera décernée en premier. Les candidatures qui n'auront pas été retenues pour la Bourse Gordon Clarke seront considérées pour l'une (1) des douze (12) Bourses régionales.
- Au moment de présenter la demande, il doit rester au moins une (1) année d'études au programme (la date prévue d'obtention du diplôme doit être au printemps 2027 ou plus tard).
- Les enfants des membres de la FPN peuvent présenter une demande aux deux programmes de bourses d'études de la FBFPN (le programme de bourses publiques et le programme pour les enfants et les conjointes et conjoints de la FBFPN). Les candidatures des enfants des membres de la FPN seront considérées en premier lieu pour la bourse d'études leur étant destinée, et celles qui seront retenues ne seront plus admissibles à la Bourse Gordon Clarke ou aux Bourses régionales.
- Les enfants du personnel salarié de la FPN ne sont pas admissibles. **Remarque : Cela ne comprend pas les enfants des représentantes et représentants locaux.**
- S'il n'y a pas de candidates ou de candidats qualifiés pour une Bourse régionale pour une année donnée, la bourse ne sera pas accordée.
- S'il n'y a pas de candidates ou de candidats qualifiés pour la Bourse Gordon Clarke pour une année donnée, la bourse ne sera pas accordée.
- Les personnes qui présentent une demande de bourse régionale doivent habiter dans la région concernée.

- Les personnes qui commencent leurs études postsecondaires en janvier sont admissibles au concours de l'été de la même année.
- La FBFPN se réserve le droit de modifier son parrainage du programme de bourses d'études ou d'y mettre fin sans préavis.

## PROCESSUS DE DEMANDE

---

Les demandes doivent être soumises par l'entremise du portail en ligne au plus tard le **14 mai 2026, à 13 h (HE)** au <https://portal.scholarshippartners.ca/welcome/NPFBFP-FR/>.

Les demandes doivent être remplies et soumises par les candidates et candidats et non par leur parent ou tuteur ou tuteur légal. Pour toute question, veuillez communiquer avec Partenaires en bourses d'études Canada (PBEC) au <https://spc.univcan.ca/>.

## DOCUMENTS JUSTIFICATIFS :

---

- Deux formulaires de recommandation (scolaire et parascolaire) rédigés par des personnes qui ne sont pas apparentées à la candidate ou au candidat. La première lettre doit être rédigée par une ou un membre du corps enseignant (anciennement ou à l'heure actuelle) qui connaît bien le dossier scolaire de la candidate ou du candidat, et la deuxième, par une personne différente qui est au fait des activités parascolaires, bénévoles et au sein de la collectivité de la candidate ou du candidat;
- Un relevé de notes des trois (3) derniers trimestres pour lesquels des notes sont disponibles. Les notes obtenues dans le cadre de l'enseignement à domicile ne seront acceptées que si elles ont été validées par un processus d'évaluation indépendant reconnu;
- Une dissertation de 500 mots décrivant les activités parascolaires, bénévoles et au sein de la collectivité réalisées au cours des trois dernières années comme les sports, la musique et la danse, qui démontrent clairement le leadership, la compassion et le soutien à la communauté dont fait preuve la candidate ou le candidat. **Remarque : Il est fortement recommandé d'établir un lien avec le désir de contribuer à la sécurité publique.**

Des directives détaillées se trouvent sur le formulaire de demande. Seules les demandes complètes seront évaluées, et aucune demande de report de la date limite ne sera accordée.

## CRITÈRES D'ÉVALUATION

---

Les demandes sont évaluées en fonction du rendement scolaire, des activités bénévoles communautaires et parascolaires, ainsi que du contenu et de la pertinence de la dissertation et des formulaires de recommandation.

## PROCESSUS DE SÉLECTION

---

Un comité formé de représentantes et représentants d'universités et de collèges canadiens choisis par PBEC présélectionne les meilleures candidates. Un comité de sélection formé de membres ou de la présidence du conseil d'administration ou de personnes déléguées de la FBFPN sélectionne la titulaire de la bourse. La décision du Comité est finale.

Les personnes ayant soumis une demande seront informées des résultats du processus de sélection par courriel.

## DEMANDES RETENUES

---

Les personnes ayant présenté une demande seront informées des résultats du processus de sélection en août. Elles seront tenues de compléter le processus d'acceptation de la bourse d'études en ligne et de transmettre tous les documents requis, dont la preuve d'inscription à leur établissement d'enseignement.

Les personnes qui présentent une demande devront également donner leur consentement à la FBFPN afin qu'elle utilise leurs renseignements personnels (c.-à-d. leur histoire, leur photo, etc.) aux fins de promotion du programme et des titulaires de bourse.

## VERSEMENT

---

Le versement de la bourse d'études sera effectué à la fin du processus d'acceptation de celle-ci et après l'examen de tous les documents justificatifs. Selon la méthode de paiement utilisée, la réception du versement peut prendre de six à huit semaines. Le montant de la bourse sera versé dans le compte bancaire de la ou du titulaire par transfert électronique de fonds (TEF) au nom du commanditaire du programme.

Il revient aux titulaires de veiller à ce que le paiement de leurs droits de scolarité soit effectué dans les délais prévus par leur établissement d'enseignement, peu importe la date de réception de la bourse d'études.

Les communications se feront par l'entremise du portail. Les titulaires d'une bourse sont responsables d'informer PBEC de tout changement de leurs coordonnées en tenant leurs renseignements à jour sur le portail.

L'administration du programme de Bourses d'études publiques de la FBFPN a été confiée à PBEC, une division d'Universités Canada. Universités Canada est associée à des entreprises de premier plan de presque tous les secteurs de l'économie grâce aux services de gestion et d'administration de plus de 140 programmes de bourses d'études qu'elle offre à des entreprises, à des organismes gouvernementaux et à des fondations privées de partout en Amérique du Nord. Pour obtenir un complément d'information, veuillez consulter le [www.univcan.ca](http://www.univcan.ca).

---

**PARTENAIRES EN BOURSES D'ÉTUDES CANADA**

Réf. : Bourses d'études publiques de la FBFPN  
350, rue Albert, bureau 1610, Ottawa (Ontario) K1R 1A4

**Sans frais : 1 844 567-1237**

Scholarship  
Partners Canada.  
Partenaires en bourses  
d'études Canada.